

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BONAVENTURE
VILLE DE NEW RICHMOND**

**PREMIER PROJET
Règlement 1211-22 modifiant le Règlement de zonage 927-13
dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14**

Attendu que le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, adopter des règlements de zonage et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

Attendu que la nouvelle utilisation permettrait l'ajout d'une classe d'habitation bifamiliale;

Attendu que le besoin en logements supplémentaires est en forte demande sur tout le territoire de la Ville;

Attendu que cette modification est conforme au plan d'urbanisme;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement à la séance du 12 septembre 2022, une assemblée de consultation publique a été tenue le _____ 2022 et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que suite à cette consultation, un second projet a été adopté le _____ 2022;

Attendu qu'un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum écrit a été publiée sur le site Internet et qu'aucune demande n'a été déposée à cet effet;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Madame Natalie Clark lors de la séance de ce Conseil tenue le 12 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par _____, secondé par _____ et résolu qu'un règlement portant le numéro _____-22 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 1211-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans la zone Ma.14 ».

Article 2

Le but de ce règlement est d'ajouter une classe d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.14.

Article 3

La grille des spécifications no. 81-A est modifiée afin d'ajouter la classe d'habitation bifamiliale dans les types d'usages et groupes d'usages spécifiquement autorisés.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Fait et adopté à New Richmond,
Ce ____ jour de _____ 2022

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire